



## COMPTE-RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

31/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine LABROUSSE, Maire.

Présents : Jérôme LAURIER, Gérard LABROUSSE, Bernard GAY, Francine LAPOUGE, Michel DAVID.

Excusé(s) : Gérard COOPER (a donné pouvoir à Gérard LABROUSSE)  
Laurent VALET ( a donné pouvoir à Sandrine LABROUSSE)  
(Absent(s) : Valérie GRELIER

Pouvoir(s) : 2

Secrétaire : Michel DAVID

-----

### 1 Passage à la M57 abrégée au 01/01/2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité de la commune. La nomenclature M 57 sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La M57 offre une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion et de fongibilités des crédits budgétaires, fixant un nouveau mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Une version simplifiée de ce référentiel est proposée aux communes de moins de 3 500 habitants, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour),

- **APPROUVE** l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 **abrégée** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget de la commune.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

### 2 Régularisation écritures amortissement

Madame le Maire explique au conseil municipal que Monsieur FERRER, Inspecteur Principal du Service de Gestion Comptable de BRIVE, a constaté une erreur dans des écritures d'amortissements. Pour une raison inexplicée, figurent à tort, au compte 28051, des amortissements pour 2 056.23 €. Ils ont été passés il y a longtemps et l'immobilisation correspondante n'est pas entièrement amortie.

Il conviendrait de prendre une délibération autorisant la comptable à régulariser cette anomalie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour),

- **AUTORISE** Madame BERTHOME, Comptable du SGC, à mouvementer le compte 1068, à hauteur de la somme de 2 056.23 €, afin de corriger cette erreur, par opération d'ordre non budgétaire.

- **MANDATE** Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.



### 3 Convention avec le CD19 en vue d'adhérer au groupement de commandes de prestations liées à la production d'énergies renouvelables

Madame le Maire explique au conseil municipal que :

► Dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique », déployée par le Département de la Corrèze (en coordination avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie), ce dernier propose la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux.

► Cette démarche globale s'inscrit dans une logique partenariale vertueuse, qui permettra de :

- Favoriser les économies d'échelle ;
- Optimiser et sécuriser la procédure ;
- Obtenir les prix les plus compétitifs ;
- Sélectionner des prestataires compétents.

► Le Département de la Corrèze assurera la coordination de ce groupement.

► Le Conseil Départemental de la Corrèze propose une convention constitutive du groupement de commandes, qui sera jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour)

- **APPROUVE** cette convention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### 4 Déplacement d'une partie d'un chemin rural sis à la Chinsonnerie.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Madame Josette CHASTANET née MOUNEYRAT, domiciliée à PERPEZAC LE BLANC 118 chemin du Bois Noir sur la possibilité du déplacement d'une partie du chemin public sis "La Chinsonnerie" bordant les parcelles lui appartenant: B 115-116 et B 741. En contrepartie, Madame MOUNEYRAT se propose de céder à la commune une bande de terrain de la même longueur environ située sur la parcelle B 741.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour),

Considérant que le déplacement de ce chemin public permettra de rétablir la réalité sur le terrain, donne son accord pour le déplacement de l'assiette du chemin public de la Chinsonnerie au niveau des parcelles ci-dessus citées, Il est entendu que les frais de géomètre et de notaire concernant cet échange seront à la charge de Madame Josette MOUNEYRAT veuve CHASTANET. Donne délégation de pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tout document à intervenir pour cette opération.

### 5 Demande d'aliénation d'un chemin public sis à la Bertrandie

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Philippe LAURIER domicilié 124 route du Cluzel qui souhaite acquérir le chemin public situé à la Bertrandie longeant les parcelles A 696 jusqu'à la parcelle A 676 lui appartenant. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce chemin. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour), étant donné que ce chemin donne accès à des terrains dont seul Monsieur LAURIER en est le propriétaire qu'il ne dessert aucune autre propriété. Donne son accord pour la vente de cette partie du chemin. Fixe le prix à 500 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge



de l'acquéreur. Demande qu'une enquête publique soit effectuée. Donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette vente.

## 6 Frais de scolarité

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la mairie d'OBJAT concernant les frais de scolarisation dus à la commune d'OBJAT qui s'élèvent pour l'année scolaire 2022-2023 à : 677.50 € (enfant Shany BLAVIGNAC scolarisé en moyenne section).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour): **DECIDE** de ne pas prendre en charge ces frais.

### Questions diverses.

Ecole : conseil de classe le 15 juin.

Antenne relais : notre commune a été retenue, le CD va nous contacter pour des terrains éventuels.

Demande de devis à Sylvain ROLLAND pour restauration chemin du Cluzel suite à l'éboulement.

Aire de Jeux : rapport APAVE.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h45.

La Mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 08/06/2023